

*Immigration—Loi*

Monsieur le Président, il ne fait pas de doute que la tradition humanitaire du Canada à l'égard des réfugiés risque de se perdre si on ne met pas fin aux abus commis à l'égard de notre système. Ne rien faire serait irresponsable et sonnerait le glas d'une belle tradition canadienne. Je ne permettrai pas que cela arrive, ni mon gouvernement non plus. Le gouvernement ne permettra jamais que cela arrive. Le peuple canadien veut que des mesures soient prises maintenant, et ces mesures, nous allons les prendre.

La Chambre a été rappelée pour accomplir une tâche précise, monsieur le Président. Nous devons arrêter l'afflux croissant de migrants qui arrivent au Canada. Nous devons mettre un terme à la fraude organisée et systématique dans notre système de détermination du statut de réfugié dont notre système est la cible. Nous devons prendre des mesures pour mettre fin à l'exploitation de la misère humaine de la part de ceux qui se livrent à ce qu'on pourrait qualifier de trafic des réfugiés.

● (1230)

*[Traduction]*

Je suis heureux d'intervenir aujourd'hui dans le débat au sujet du projet de loi C-55, une mesure essentielle grâce à laquelle le processus de détermination du statut de réfugié sera désormais juste et réglementé. Il s'agit de la dernière initiative prévue dans notre plan d'action visant à résoudre un problème d'une portée internationale.

C'est avec l'arrivée spectaculaire de 155 Tamouls à Terre-Neuve il y a un an que la plupart des Canadiens ont commencé à soupçonner que nous avions un problème de réfugiés. Ce n'est pas étonnant quand on songe qu'il y a six ans à peine, 1 600 personnes seulement sont venues demander asile au Canada. Or, en 1986, ce nombre était passé à 18 000 et nous nous attendons à ce qu'il atteigne 30 000 cette année. Plus important que les chiffres est le fait que bon nombre de ces demandes ne sont pas légitimes. Nos études révèlent en effet que 70 p. 100 de ceux qui ont demandé le statut de réfugié l'année dernière n'étaient pas des réfugiés du tout, et que beaucoup d'autres avaient déjà trouvé un asile sûr ailleurs avant de chercher à obtenir le statut de réfugié chez nous.

L'arrivée des Tamouls nous a convaincus davantage de prendre des mesures pour endiguer le flot des faux réfugiés. Des mesures rapides s'imposaient à cause du grand intérêt que les médias avaient porté aux réfugiés tamouls de la mer. Ce qui devait arriver arriva: de plus en plus d'étrangers clandestins ont afflué au Canada.

Nous avons réagi en améliorant les mesures destinées à contenir l'afflux d'étrangers clandestins sur nos côtes. Les mesures de réglementation que nous avons mises en oeuvre en février ont eu un effet limité. Le nombre des demandeurs du statut de réfugié qui se chiffrait en février à 1 200 par semaine en moyenne a chuté à 500 par semaine aujourd'hui. Les mesures de contrôle et les pouvoirs accrus que nous cherchons maintenant à obtenir permettront d'apporter des solutions efficaces à court terme au problème des réfugiés. Mais seule l'adoption du projet de loi C-55 nous fournira une solution à long terme.

*[Français]*

Monsieur le Président, les faits en raison desquels nous sommes réunis ici sont connus de tous: un système déjà surchargé

par un arriéré de demandes et qu'exploitent des resquilleurs qui ne sont pas d'authentiques réfugiés ayant besoin de notre protection. Des profiteurs sans scrupules exploitent également la situation en trompant sans vergogne des hommes et des femmes à qui ils disent qu'ils pourront leur procurer les documents requis au Canada. Ces profiteurs amènent ces personnes dans des conditions souvent intolérables, des conditions inappropriées même pour des animaux, qui sont absolument odieuses et inacceptables pour des êtres humains. Les réfugiés authentiques pâtissent des retards et sont lésés à cause des fraudeurs de plus en plus nombreux et de plus en plus ingénieux. Les Canadiens, monsieur le Président, s'inquiètent de plus en plus de l'inéquité d'un système qu'ils considèrent comme incapable de mettre fin à la fraude et aux infractions.

La patience des Canadiens, même les plus généreux et les plus imbus d'esprit humanitaire, s'épuise. Un trop grand nombre de personnes n'ayant pas les documents requis entrent au Canada et constituent une menace éventuelle pour notre sécurité. Il est certain que nous sommes en présence d'un ensemble de circonstances potentiellement explosives que le peuple canadien et le gouvernement ne peuvent accepter. La situation commande que le gouvernement agisse et prenne les mesures voulues. Nous sommes déterminés à arrêter ce trafic de chair humaine.

Je pense aussi qu'il est important de faire connaître un autre élément implicite de ce projet de loi. En effet, les mesures proposées ne visent pas à décourager les réfugiés authentiques qui ont besoin de notre protection. C'est le projet de loi C-55 combiné aux autres mesures que nous avons adoptées qui nous permettra de protéger les vrais réfugiés. Grâce à ce projet de loi, nous pourrions établir un système de détermination du statut de réfugié plus juste, plus rapide, plus efficace, qui sera à l'avantage de tous les réfugiés authentiques. Il s'agira d'un système qui respecte les droits fondamentaux de tous ceux qui sont fondés à revendiquer le statut de réfugié.

Le projet de loi C-55 propose des mesures clés qui simplifient le traitement des revendications, garantit une confirmation plus rapide des revendications non fondées et renforce les pouvoirs du gouvernement. Celui-ci pourra ainsi renvoyer dans des tiers pays ceux qui se font passer pour des réfugiés, tout en respectant les droits fondamentaux.

Nous espérons que l'urgence des mesures à prendre et les pressions qui s'exercent de plus en plus à l'échelle mondiale amèneront l'opposition à considérer plus objectivement cette fois-ci l'importance du projet de loi C-55.

Les mesures temporaires auxquelles nous avons eu recours en février n'étaient effectivement que temporaires. Le projet de loi C-55 va plus loin. Il apporte la solution à long terme que ce problème exige, et cette solution, elle est juste et judicieuse.

Cette législation nous permet de reprendre le contrôle de notre système de détermination du statut de réfugié que les abus ont rendu inefficace. C'est une solution sûre, monsieur le Président. Le projet de loi définit clairement, et de façon concise, le nouveau processus qui, je le répète, est un processus équitable.

Comme je l'ai déjà dit, nous sommes ici pour terminer un travail commencé il y a plusieurs mois, le projet de loi C-55 et le projet de loi sur la détention et la dissuasion sont l'aboutissement de travaux que nous avons entrepris. Les deux projets de